

Laïcs en responsabilité, une réalité de notre Eglise

Les laïcs sont indispensables à la vie de l'Église et occupent de plus en plus de ministères. Qui sont-ils ? Que font-ils ?



L'éclairage de Cora Deruette, étudiante à l'IER - Institut Supérieur de Sciences Religieuses

Luce, Pascale, Loïc sont des « LME » (Laïcs en Mission Ecclésiale). Ils ont reçu une lettre de mission de leur évêque, sont **bénévoles ou salariés pour le compte de l'Eglise** depuis plusieurs années avec diverses responsabilités, cumulées ou alternées, dans un engagement personnel réel. Ils qualifient leurs responsabilités comme un **ministère (non ordonné)**, même s'il ne leur est pas toujours reconnu le titre de « ministres de l'Eglise ».

Des bouleversements qui imposent des changements

Et pourtant... L'évolution, la sécularisation de la société, la **diminution drastique du nombre de prêtres** et la réception de Vatican II ont considérablement modifié le paysage catholique depuis plusieurs décennies. Ces bouleversements conduisent à **repenser le système des ministères** et particulièrement les ministères laïcs.

En effet, tout laïc, de part son baptême, a vocation à **participer à la mission de l'Eglise**, c'est-à-dire, à l'anticipation du Royaume de Dieu à l'intérieur même de l'histoire des hommes. (voir les textes conciliaires : *Apostolicam Actuositatem* n°2 (1966) ou post-synodaux : *Christifideles Laici* (1988),)

Tous ne prennent pas d'importantes responsabilités mais certains, dont un pourcentage élevé de femmes (80% des LME en 2012 selon le journal La Croix) se voient confier de **véritables missions qui font vivre l'Eglise** au quotidien et que les

ministres ordonnés ne peuvent assurer tant la tâche est grande et « les ouvriers peu nombreux » (Mt 9,37).

Une meilleure définition du statut

Leur nombre croissant pousse l'Eglise à mieux définir leur rôle et leur statut. Pour les évêques, il est hors de question de créer un nouvel ordo ni de former un « 3è pôle », ce que le théologien Bernard Sesboué avait laissé entendre en 1996. Le théologien Yves Congar avait proposé en 1973, une définition des LME selon 5 critères : un service précis, d'importance vitale, sur une certaine durée avec une certaine responsabilité et reconnu dans une église locale.

Le père [Luc Forestier](#) (Directeur de l'IER) va plus loin dans « *les ministères aujourd'hui* » et définit des critères théologiques pour cerner ces ministères qui participent, selon lui, au ministère de vigilance dont l'évêque est le premier responsable:

- 1) la nécessité du lien avec l'évêque
- 2) la charge de plusieurs personnes
- 3) l'articulation entre l'annonce de l'Evangile, la liturgie et les sacrements, et la vie en Dieu dans l'histoire et la société.

Nul doute que l'Eglise doit tenir compte de l'apport non négligeable de ces laïcs engagés dans une collaboration efficace à la tâche de l'évêque pour l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Cet article a été rédigé par Cora Deruette, étudiante à l'IER - Institut Supérieur de Sciences Religieuses de l'ICP, dans le cadre de la validation d'un enseignement. L'IER offre une formation initiale en théologie qui permet aux étudiants, notamment, de prendre des responsabilités au sein de l'Eglise. Parmi eux, de nombreux laïcs.

Pour aller plus loin :

- [Les laïcs messagers de l'évangile](#), une conférence de M. Guzman Carriquiry, le 06.12.2016
- [Dans l'Eglise, les femmes en manque de reconnaissance](#), article dans La Croix 8 mars 2017
- [Dans les paroisses, des salariés pas comme les autres](#), article dans La Croix 3 avril 2017

En vidéos

Retrouvez les témoignages en vidéos sur notre chaîne [YouTube](#)

Voir les enseignements de l'IER



IAR

**INSTITUT
SUPÉRIEUR DE
SCIENCES
RELIGIEUSES**

Institut Supérieur de Sciences Religieuses

À lire aussi

De concert avec Mus'ICP

Un esprit sain dans un corps sain !